



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Arrêté n° 2024 / DRAAF / 30**

**portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;
- Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 8 mars 2023 portant nomination de Madame Annick BAILLE en qualité de Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023/SGAR/DRAAF/N°153 du 7 avril 2023 du préfet de région Pays de la Loire portant délégation de signature à Mme Annick Baille Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale,

**ARRÊTE**

- Article 1 : La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.
- Article 2 : L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.
- Article 3 : Le préfet de région est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la DRAAF Pays de la Loire (<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>)

À Nantes, le **19 JUIL. 2024**

Pour le préfet et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

**Annick BAILLE**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ANNEXE**

Organismes de formations  
autorisés à dispenser la formation  
**Hygiène Alimentaire adaptée à l'activité des  
établissements de restauration commerciale**  
en Pays de la Loire

Organisme de formations	Adresse	Enregistrement à compter du
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie Sarthe</b>	1 Bld René Levasseur 72002 LE MANS Cedex	02/07/2024
<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</b>	6 Bld des Pâtureaux 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	01/07/2024
<b>FIBAO</b>	9 rue de la Bretinière 85620 ROCHESERVIÈRE	06/07/2024
<b>SG + Formation et Conseil</b>	9 rue des lilas 53380 SAINT HILAIRE DU MAINE	03/07/2024